



RENCONTRE AVEC MADAME MARYSE JOISSAINS-MASINI, MAIRE D'AIX-EN-PROVENCE

Le bureau de CD2A a rencontré longuement Mme Maryse Joissains le jeudi 9 juin, accompagnée de Mme Vaslier (Directrice Générale Adjointe des Services Juridiques de la Mairie d'Aix), M. Notari (avocat, Mairie d'Aix) et M. Magnan (Directeur Général des Services, Mairie d'Aix). Nous avons déjà rencontré Mme Vaslier et M. Notari précédemment pour leur exposer le contenu de notre dossier juridique.

Il en ressort que nos interlocuteurs pensent que la DSP est la porte ouverte à une volonté de rentabilisation sans réel souci du bassin aéroportuaire, à une augmentation du trafic compte tenu des capacités de la piste, ainsi qu'à la persistance obscure d'une volonté de complémentarité avec Marseille-Provence.

Le dossier juridique que nous avons réalisé avec notre conseil juridique, Maître Samourcachian, avocat au barreau d'Aix-en-Provence, a été accueilli très favorablement.

Les membres présents de la Mairie ont déploré, au vu des documents que nous leur avons présentés, le manque de transparence et de volonté de concertation de la DSAC-SE et de la Sous-préfecture. Espérons qu'avec notre entrée à la CCE nous pourrions participer à un déblocage de cette situation.

En conclusion : si **l'aérodrome devenait transférable**, à la suite de l'abrogation du décret n° 2005-1070 modifié 2007-244, la mairie serait disposée à le reprendre avec un projet dans lequel il y aurait :

1 - **Un maintien d'une activité aéronautique restreinte**, quasiment accessoire, limitée à l'aviation de tourisme

2 – Et, surtout, **le développement d'une zone d'activités durables** sur le foncier qui couvre 132 ha, en lien avec les autres zones du bassin aéroportuaire la ZI des Milles, l'Arbois, Plan d'Aillane... dans le respect de l'environnement. Ce qui, a priori, nous conviendrait très bien.

Mais, la Métropole pourrait aussi être sur les rangs. Affaire à suivre.

Le bureau : Jean-Pierre Bénard, Danielle Brondino, François Cabet, Elisabeth Godart.